

# Loterie : de la transparence !

**L**es débats auront lieu ce mercredi, en séance plénière de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Deux conseillers MR et Ecolo réclament une plus grande transparence dans l'octroi des subsides de la Loterie Nationale, décidée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des subsides qui sont aussi versés à des organismes par le Fédéral, et la Région wallonne. Cela éviterait les procès d'intention et les rumeurs de « copinage ».

Pourquoi une association a-t-elle obtenu un subside, tandis que sa voisine a vu son dossier rejeté ? S'agit-il de copinage, de relations privilégiées de certains membres avec certains politiques ? Autant de rumeurs qui peuvent parfois circuler, faute d'une transparence totale quant à la répartition des subsides de la Loterie Nationale, alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La FWB perçoit chaque année une manne d'argent, qu'elle dispatche à la Région wallonne, à certains organismes culturels et sociaux (ONE, FNRS, Adeps), et à de petits organismes et ASBL, acteurs sur le terrain et porteurs de projets dans le sport, l'éducation, la culture ou encore le développement durable. « Mais comment sont choisis ces projets, on l'ignore », insiste Stéphane Hazée, député Ecolo au parlement de la FWB. « Avant, c'était l'opacité totale. Nous

avons déjà obtenu d'avoir une liste des organismes bénéficiaires, et des montants alloués. Mais on la reçoit 18 mois après la

**« Le Parlement a le droit de savoir ce qui a amené le gouvernement à octroyer de l'argent à tel ou tel opérateur »**

**Nicolas Tzanétatos,**  
député MR

clôture de l'exercice budgétaire. Elle n'est distribuée qu'aux parlementaires, et sans qu'aucun critère de choix ne soit mis en

avant. » Stéphane Hazée propose donc que la liste des bénéficiaires soit connue 9 mois après la fin de l'exercice budgétaire et qu'elle soit publique. Il réclame aussi la liste des projets rejetés, et les motifs de ces rejets.

Les critères d'octroi seraient également mieux définis pour que chacun puisse évaluer dès le début si son projet a des chances d'aboutir. « Je pense que cela plaiderait en faveur du gouvernement et ferait taire d'éventuelles rumeurs ou procès d'intention. D'autant que, avec des critères clairs et connus, les bénéficiaires ne seraient plus

plongés chaque année dans une forme d'incertitude et d'insécurité, ne sachant pas si leur dossier a des chances ou non d'aboutir. »

## RÉTABLIR LA CONFIANCE

« Le Parlement a le droit de savoir ce qui a amené le gouvernement à octroyer de l'argent à tel ou tel opérateur », souligne Nicolas Tzanétatos, député MR qui a déposé lui aussi un projet de décret pour plus de transparence. « C'est de l'argent public et il doit être dépensé de manière intelligente et justifiable. Il faut rétablir un climat de confiance entre le citoyen et le monde politique. Et une clarté avec les opérateurs. Que chacun sache pourquoi il est retenu ou pourquoi il ne l'est pas ».

Tous deux ne souhaitent pas revoir l'essence même du système, qui permet à de nombreuses petites ASBL de boucler leur année budgétaire en menant à bien leurs projets. « Pour certaines, ces subsides sont devenus récurrents et leur permettent d'être à l'équilibre chaque année. Et il faut continuer à leur donner cet argent », soutient Nicolas Tzanétatos.

Et la transparence des subsides de la Loterie Nationale pourrait aussi s'inviter dans les débats au Fédéral et à la Région wallonne. Tous deux octroient aussi des subsides, et là aussi, les critères d'attribution ne sont pas écrits clairement. ●

LAURENCE PIRET

## La Loterie : une aubaine pour les gouvernements

Pour les budgets fédéraux, régionaux et communautaires, la Loterie Nationale, c'est la poule aux œufs d'or. Chaque année, ce sont des millions d'euros qui atterrissent dans les caisses, et qui sont redistribués selon certaines clés de répartition, à des fonds ou des associations.

En 2015, la Loterie a ainsi reversé 205,3 millions d'euros aux gouvernements.

> 72,5 % sont allés au Fédéral (149.401.040 euros). Le Fédéral alloue des subsides qui profitent notamment à Child Focus, au Centre anti-poisons, au Palais des Beaux-Arts ou encore à l'association Parents d'Enfants Victimes de la Route. Des organismes dont la portée se fait sur tout le pays.

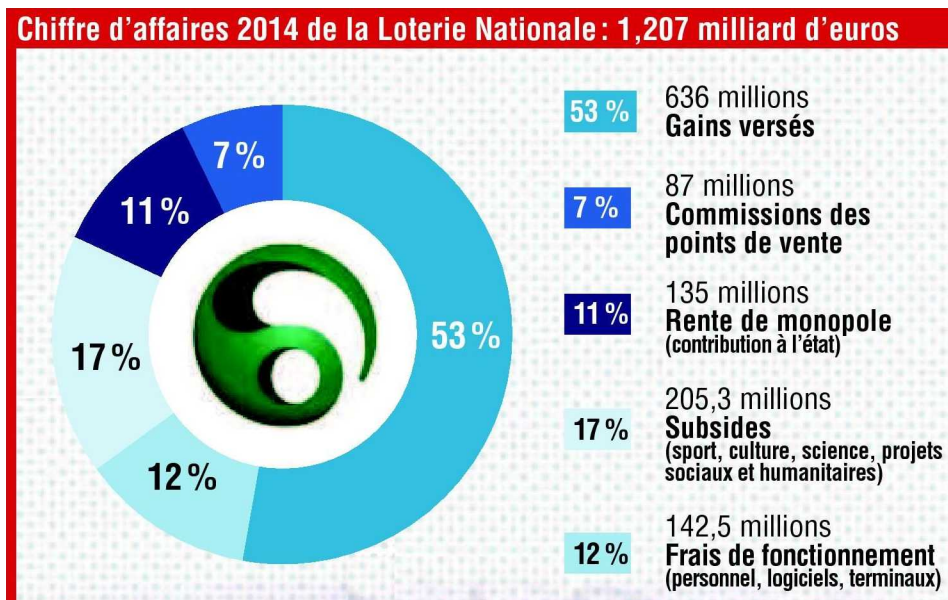
> La communauté flamande a perçu 33.350.365 euros (16,20 %), et la Fédération

Wallonie-Bruxelles 22.672.422 euros (11,01 %). La communauté germanophone touche quant à elle 0,23 % du total.

> D'où vient cet argent ? De la vente des billets aux joueurs. De cette vente, 53 % repartent vers les joueurs gagnants en gains versés. Et 17 % de la vente, eux, sortent des caisses de la Loterie Nationale en subsides. ●

L.P.

## MR et Ecolo jugent les critères d'octroi de subsides trop flous



### Un apport essentiel pour certains

## Qui bénéficie de ces aides ?

Parmi les organismes qui ont reçu en 2014 des subsides émanant de la Loterie Nationale, via la Fédération Wallonie-Bruxelles, on trouve des bénéficiaires récurrents, comme le FNRS (1.523.004 euros), l'Adeps, l'ONE (617.728 euros), le Télévie (100.000 euros), mais aussi des organismes culturels (l'orchestre philharmonique de Liège a reçu 124.000 euros en 2014, et l'Opéra royal de Wallonie, 284.000 euros. De nombreuses petites ASBL perçoivent parfois 1.000, 2.000, ou 5.000 euros. Cet argent leur permet de boucler leur budget à

l'équilibre.

Mais après, on peut s'étonner que cet argent ait servi à remplacer une chaudière à la Cité de l'Enfance du CPAS d'Uccle (10.000 euros) ou à acheter des iPads, des PC portables et des tableaux interactifs dans l'enseignement spécialisé communal de Herstal (12.000 euros). Mais pour les ministres qui choisissent les différents projets selon leurs secteurs d'activité, la manne « Loterie Nationale » permet aussi de compenser un budget de la FWB de plus en plus restreint. ●

L.P.

### Réaction

## « Il faut laisser une marge de manœuvre »

Si les propositions MR et Ecolo seront discutées mercredi en séance plénière, le ministre-président Rudy Demotte estime déjà que plusieurs avancées ont été faites pour mieux encadrer les procédures d'octroi des subsides.

### « DE LA SOUPLESSE »

Et notamment, avec l'introduction de dossier de candidature en ligne mais, surtout, avec l'obligation de justifica-

tion pour tout montant supérieur à 5.000 euros : l'opérateur reçoit alors 85 % de la somme, et les 15 % restant après avoir rentré un dossier justifiant de l'investissement. « Sur la totalité de l'enveloppe perçue, 73 % des moyens de la Loterie sont pré-affectés (FNRS, ONE, Adeps) et les 27 % restant font l'objet d'une répartition pour soutenir des projets et des politiques sectorielles, mais aussi

pour compléter des subventions à des opérateurs dans le cadre de contrats programmes (tels que l'ORW, OPL, Les Halles, etc. à hauteur d'à peu près 1 million d'euros). Les moyens issus de la Loterie permettent de soutenir un arsenal de projets dans les domaines éducatifs, culturels, sportifs, associatifs, ou de jeunesse au bénéfice des citoyens qui en sont les destinataires finaux. Ces moyens viennent en aide à des institu-

tions œuvrant dans des domaines fondamentaux. Laisser une marge de manœuvre au gouvernement dans la répartition de ces moyens permet de les adapter au contexte et aux réalités de terrain ». Pour le ministre-président, c'est justement la souplesse du système qui permet la survie des opérateurs concernés. Voilà qui donne un aperçu des arguments de chacun ce mercredi. ●

L.P.